

AA SENDAF

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
221 rue du Moulin de Bailly le Bel
60840 BREUIL-LE-SEC
Immatriculation en cours

DECISION UNANIME DES ASSOCIES

EN DATE DU

03/11/2025

Les soussignés :

1) Monsieur Eser KOCAHIDIR né le 14 octobre 1987 à DENIZLI (TURQUIE), domicilié 267 rue de l'Empire 60600 AGNETZ.

2) La société KF5,

Société par actions simplifiée
Au capital de 50.050 euros
36, rue Pierre Jacoby
60000 BEAUVAIS
RCS BEAUVAIS 819 137 845

Statuant conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de la Société,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes relatives à :

- Nomination du Gérant,
- Fixation de la rémunération du Gérant,
- Pouvoirs pour les formalités.

DECISION N°1

Les associés désignent en qualité de Gérant de la Société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée : Monsieur Eser KOCAHIDIR né le 14 octobre 1987 à DENIZLI (TURQUIE), domicilié 267 rue de l'Empire 60600 AGNETZ.



Monsieur Eser KOCAHIDIR fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat de Gérant et qu'il n'était frappé d'aucune interdiction ou limitation lui interdisant l'exercice de celui-ci.

Le Gérant n'est tenu de consacrer que le temps nécessaire aux affaires sociales.

DECISION N°2

Les associés décident que le Gérant ne sera pas rémunéré et exercera donc son mandat social à titre gratuit.

DECISION N°3

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes aux fins d'effectuer toute formalité nécessaire ou utile, notamment de publicité et de dépôt.

Fait à Breuil-le-Sec

Le ...03/11/2025...

En 2 exemplaires originaux

Monsieur Eser KOCAHIDIR, Associé Gérant

(* mention manuscrite : « **bon pour acceptation des fonctions de Gérant** »)

Bon pour acceptation des fonctions de Gérant



La société KF5, Associée
Représentée par son Président
Monsieur Eser KOCAHIDIR

